

3.7

Autres décisions

3.7 AUTRES DÉCISIONS

3.7.1 Dispenses

Partenaires financiers Majesta inc.

Une dispense a été accordée à Partenaires financiers Majesta inc. de l'obligation, en vertu de l'article 2 du Règlement, afin d'établir et de maintenir un compte en fidéicomis pour le dépôt de somme d'argent reçue d'autrui.

Cette dispense est accordée pour les motifs suivants :

1. la société s'assure que tous les chèques et instruments financiers des clients sont libellés au nom de l'organisme de placement collectif conformément à la convention signée par le client;
2. dès la réception de toute somme d'argent provenant de clients pour la souscription de titres d'un organisme de placement collectif, la société devra se conformer à l'article 2 du Règlement et aviser l'Autorité sans délai.

Dispense d'exercer leur fonction à temps plein.

- Bélanger, David
Financière Banque Nationale inc.
- Fleury, Hélène
Courtage Direct Banque Nationale inc.
- Gallagher, Robert Joseph
Les Associés en placements Brandes
- Jenner, Ian
Gestion de Capital Assante Ltée
- Ménard, Louis Jacques
BMO Nesbitt Burns inc.
- Walsh, Daniel
Edward Jones

Ces personnes sont dispensées de l'application de l'article 53 de l'Instruction générale n° Q-9 afin de leur permettre d'exercer une autre activité.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant exerce une autre activité, en dehors de la période habituelle de travail ou d'une façon qui, de l'avis du directeur, n'interfère pas avec ses fonctions de représentant;
- le fait pour le représentant d'exercer une autre activité ne crée pas, de l'avis du directeur, de conflit d'intérêts ni d'apparence de conflit d'intérêts avec ses fonctions de représentant;
- le courtier en valeurs auprès duquel le représentant est inscrit consent par écrit à ce que celui-ci exerce une autre activité;

- le représentant souscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers l'engagement d'informer par écrit le directeur de tout changement dans les informations soumises lors de la demande de dispense.

Dispense relative à la préparation professionnelle.

- Rochette, Jean
Orientation finance inc.

Cette personne est dispensée de l'application de l'article 48 de l'Instruction générale n° Q 9 concernant la préparation professionnelle.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant limite l'exercice de ses activités au démarchages;
- le représentant souscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers l'engagement d'informer par écrit le directeur de tout changement dans les informations soumises lors de la demande de dispense.

3.7.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.7.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)

Berkshire Securities Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 20 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Manufacturers Life Insurance Company en faveur de Berkshire Securities Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Manufacturers Life Insurance Company renonce à concourir est de 442 000 \$.

Valeurs mobilières Desjardins inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 30 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Caisse centrale Desjardins en faveur de Valeurs mobilières Desjardins inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Caisse centrale Desjardins renonce à concourir est de 80 000 000 \$.

Friedberg Mercantile Group Ltd.

Approbation d'un emprunt de 750 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Friedberg & Co. Ltd. en faveur de Friedberg Mercantile Group Ltd., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Friedberg & Co. Ltd. renonce à concourir est de 2 000 000 \$.

Friedberg Mercantile Group Ltd.

Approbation d'un emprunt de 2 250 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de FCMI Parent Co. en faveur de Friedberg Mercantile Group Ltd., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel FCMI Parent Co. renonce à concourir est de 6 000 000 \$.

Wellington West Capital Markets Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 90 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Wui Seng Kon en faveur de Wellington West Capital Markets Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Wui Seng Kon renonce à concourir est de 0 \$.

Wellington West Capital Markets Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 100 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de William Washington en faveur de Wellington West Capital Markets Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel William Washington renonce à concourir est de 0 \$.

Wellington West Capital Markets Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 200 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Wayne Gignac en faveur de Wellington West Capital Markets Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Wayne Gignac renonce à concourir est de 0 \$.

Wellington West Capital Markets Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 301 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Nirvaan Meharchand en faveur de Wellington West Capital Markets Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Nirvaan Meharchand renonce à concourir est de 0 \$.

Wellington West Capital Markets Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 100 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Lisa Dale en faveur de Wellington West Capital Markets Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Lisa Dale renonce à concourir est de 0 \$.

Wellington West Capital Markets Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 500 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Kim Ross Page en faveur de Wellington West Capital Markets Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Kim Ross Page renonce à concourir est de 0 \$.

Wellington West Capital Markets Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 201 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Brian Bernard Clouse en faveur de Wellington West Capital Markets Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Brian Bernard Clouse renonce à concourir est de 0 \$.

3.7.4 Autres

Aucune information.